



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 842

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 1^e jour du mois de mai 2023, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 842 intitulé « Règlement établissant le mode de rémunération des pompiers ».

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 3 mai 2023.

Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier

Je, soussigné, Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 3 mai 2023 entre 16 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3 mai 2023.

Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier